



3832 - la vision de l'imam par la femme pendant la prière

question

Je sais que pendant la prière il est obligatoire que le fidèle soit derrière l'imam ou derrière quelqu'un qui voit l'imam. Ma question est de savoir si cela s'applique également à la femme. J'ai entendu dire qu'au moins l'une des fidèles doit obligatoirement voir l'imam.

Et comme vous le savez, la plupart des lieux de prière réservés aux femmes sont isolés par des barrières qui empêchent de voir l'imam. Ce qui fait qu'elles suivent l'imam à travers les haut-parleurs qui tombent parfois en panne. La prière devient ainsi impossible.

Une fois, j'étais en voyage avec mon mari. En cours de route, nous nous sommes arrêtés pour prier. Je me suis rendue alors au lieu de prière réservé aux femmes, mais il n'y avait personne. J'entendais l'imam prononcer la formule **Allah Akbar** sans connaître sa position exacte. En fin de compte, je n'avais pas pu suivre l'imam.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il n'est pas obligatoire pour une femme qui prie derrière l'imam de voir ce dernier ou certaines de celles avec qui elle prie. Ce qui est en revanche une condition c'est que les rangées doivent se suivre de très près et le lieu de prière des femmes se trouver dans l'enceinte de la mosquée. En plus, la voix de l'imam doit résonner jusque dans leur lieu de prière pour qu'elles puissent le suivre. Si la femme n'est pas en mesure de suivre l'imam pour une raison quelconque, elle prie individuellement ou collectivement avec les autres femmes si la voix de l'imam n'est pas audible et qu'elles se trouvent dans l'incapacité de le suivre. Si la femme entre dans la mosquée et entend l'imam prononcer la formule **Allah Akbar**, elle ne doit pas le suivre jusqu'à ce qu'elle sache sa position exacte. Est-il dans une position de prosternement, de gémissement ou autre. La solution à ce problème - si elle ne voit pas l'imam ou quelqu'une parmi les fidèles - est d'attendre jusqu'à ce que l'imam prononce la formule **Sami'a Allah limane hamidah** pour prier avec lui. Ibn Abd al-Bar dit dans (Al-Kaafii) que quiconque voit ou entend son imam et est en mesure de distinguer ses



positions debout et assise peut le suivre. C'est également le point de vue de la doctrine malikite (voire Al-Kafii, tome 1, p 212). Dans le cas où il y a entre l'imam et la fidèle une barrière qui empêche de voir l'imam ou ceux qui sont derrière lui, Ibn Quddama dit qu'il existe deux versions concernant le point de vue l'Imam Ahmad. La première soutient qu'on ne peut pas le suivre, tandis que la deuxième affirme qu'on peut suivre l'imam sans le voir et cite en exemple le non-voyant, mais à condition d'entendre la voix de l'imam. (voir Al-Mughanni, tome 2, p 208).

En résumé, si tu te trouves dans une mosquée où tu entends la voix de l'imam et connais sa position suis-le. Dans le cas contraire, pries individuellement ou collectivement avec les autres femmes après que l'imam a terminé sa prière.

En ce qui concerne le jugement porté sur cette prière, nous avons recueilli le point de vue de Cheikh Mouhamad ibn Saleh Al-Outhaymin qui a répondu qu'il est beaucoup plus prudent de la reprendre. Allah seul est le garant du succès.